

Association des Officiers Mariniers de Toulon (AOMT)

1) CONSTITUTION DU DOSSIER AMIANTE (ANXIETE)

DOCUMENTS	REMARQUES
<p>1) <u>Demande d'attestation au BMM (BCRM) de Toulon, d'affectation sur les bâtiments amiantés ou un Etat Signalétique des Services</u></p> <p><u>Voir document contact pour précisions</u></p> <p>Exemple de la lettre à adresser au BMM de Toulon, voir document N°1 ci-après.</p>	<p>Urgent : A faire en premier lieu, si ce n'est déjà fait.</p> <p>EN RECOMMANDE avec AR et copie pièce identité</p> <p>Adresse de la demande : DPMM/PM3/CMI BCRM Toulon BP 413 83800 Toulon cedex 9</p> <p>OU par Mail dpmm-pm3-bmm.cmi.fct@def.gouv.fr</p> <p>Pensez à garder une copie de votre demande</p>
Sans réponse au bout de 5 a 6 semaines : Relance par mail ou tél : 04.22.42.11.16	
<p>3) <u>Dossier médical</u></p> <p>Document N° 3</p>	<p>Photocopie du dernier scanner des poumons et son compte-rendu (examen de moins de 2 ans ou plus récent)</p>
<p>4) <u>Fiche métier</u></p> <p>Etablie en manuscrit suivant le formalisme, document N° 4, et les exemples de fiches, documents N° 5 à 5-3, voir ci-après.</p>	<p>Fiche décrivant les activités exercées au titre de la spécialité, principalement les activités en relation avec l'amiante (calorifugeages, joints).Insistez sur les notions de confinement, stade zéro etc</p> <p>Pour les spécialités autres que mécan, précisez que vous étiez en contact avec les mécan et leur combinaisons remplies de fibres.</p> <p>Rappelez que lors des arrêts techniques les pièces extraites des machines traversaient les coursives en disséminant les particules d'amiante dans le bord...</p>
<p>5) <u>Attestations des fonctions exercées, sur chaque bâtiment</u></p> <p>Etablies en manuscrit suivant le formalisme, document N° 4, et l'exemple de fiche document N° 5-4, voir ci-après.</p>	<p>Faire établir par un collègue ayant navigué en même temps que le plaignant, pour les bâtiments listés dans l'attestation du BMM, une attestation des fonctions exercées à bord par ce dernier.</p> <p>Dans la mesure du possible, cette attestation doit être effectuée pour chaque bâtiment sur lequel le plaignant a navigué, par un collègue de sa spécialité ou d'une spécialité proche (exemple : attestation d'un électricien pour un mécanicien, ou inversement).</p> <p>Eventuellement une attestation établie par un marin ayant embarqué sur une même unité que vous, à poste ou spécialité semblable mais à une autre période, et corroborant vos déclarations peut être recevable</p>
<p>6) <u>Attestation du médecin traitant</u></p> <p>Exemple, voir document N° 6 ci-après.</p>	<p>Attestation du médecin traitant sur votre état anxigène vis-à-vis des années où vous avez travaillé en milieu amianté dans la marine.</p>
<p>7) <u>Témoignages de proches (au moins 2) : enfants, gendres, cousins, amis ... et témoignages de collègues ayant navigué avec le plaignant (au moins 2)</u></p> <p>Remarque : éviter le témoignage l'épouse.</p> <p>Etablie en manuscrit suivant le formalisme, document N° 4, et l'exemple de témoignage, documents N° 7 et 7-1, voir ci-après.</p>	<p>Proches attestant que vous êtes anxieux vis-à-vis de votre exposition à l'amiante dans la marine, et qu'une maladie liée à ce passé peut toujours se déclarer. Mentionnez :</p> <ul style="list-style-type: none">- le lien entre le rédacteur du courrier et le plaignant,- le nombre de fois que vous le rencontrez dans l'année,- son inquiétude avant les examens (scanner),- que le plaignant aborde souvent le sujet de l'amiante et les conditions dans lesquelles il travaillait à bord des bâtiments de la marine nationale.- les conditions de travail à bord vis-à-vis de l'amiante (pour les collègues de travail).
<p>8) <u>Cartes d'identité</u></p> <p>Documents N° 8 et 8-1</p>	<p>Photocopies resto / verso des cartes d'identité de vous-même, des proches et des collègues de la marine ayant témoigné.</p>

Association des Officiers Mariniers de Toulon (AOMT)

2) TRANSMISSION ET SUIVI DU DOSSIER AMIANTE (ANXIETE)

Lorsque votre dossier amiante (anxiété) est constitué :

- En vue de faciliter le suivi et la gestion de l'ensemble des dossiers par les bénévoles de l'association, renseigner la « **Fiche de constitution individuelle du dossier amiante (anxiété)** », voir document N° 10 ci-après, et la joindre aux dossiers.
- Nous faire parvenir **le dossier complet, en deux exemplaires**, au siège de l'association : 14, rue de Chabannes – 83000 Toulon (courrier ou visite au siège de l'association).

IMPORTANT : Lors de la rédaction des documents N° 5 à 5-4 (fiche métier, attestations des collègues) et N° 7 (témoignages de proches), respecter le formalisme du document N° 4.

- Conserver une copie complète de votre dossier.
- **Nous faire parvenir, en deux exemplaires, que des dossiers complets.**
- De manière à couvrir les éventuels frais d'avocat, bien vouloir vous renseigner auprès de votre assureur si vous possédez une protection juridique prenant en charge ce type de frais. Contractez éventuellement une protection juridique si vous le désirez.
- Remarque : Le cabinet d'avocats perçoit des frais de procédure uniquement dans le cas d'un jugement favorable du tribunal et la perception d'une somme par le plaignant.
- L'association de Toulon se charge de la transmission et du suivi des dossiers au cabinet d'avocats.
-

Remarque

Le traitement des dossiers est très long.

La procédure est la suivante :

- **transmission du dossier au cabinet d'avocats par l'association de Toulon,**
- **analyse et traitement par celui-ci,**
- **transmission obligatoire des dossiers au ministère de la défense, celui-ci en rejette systématiquement la demande et retourne le dossier au cabinet d'avocats,**
- **transmission du dossier au tribunal administratif (TBA) de Toulon,**
- **analyse par le rapporteur du TBA,**
- **jugement par le TBA.**

Durée de la procédure, entre 3 et 4 ans.

Responsables des dossiers anxiété à l'association de Toulon :

- Claude Eusoge, Mail : cleuso.aomtoulon83@gmail.com

DOCUMENT N° 1

Monsieur

Adresse :

Tél :

À

Le

DPMM/PM3/CMI
BCRM Toulon BP 413
83800 Toulon cedex 9

Objet : Demande d'attestation de présence sur des bâtiments contenant des matériaux à base d'amiante.

OU Demande d'un Etat Signalétique des Services

Commandant,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'adresser une attestation de présence sur des bâtiments contenant des matériaux à base d'amiante pour :

OU J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'adresser un Etat Signalétique des Services pour:

Grade – Spécialité – Nom et prénoms –Matricule :

Je vous prie d'agréer, Commandant, l'expression de ma considération distinguée.

Signature



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Toulon, le - 4 MARS 2016
N° 105 DEF/DPMM/C.DPMM LAMALGUE/
PM3/BRM/NP

DIRECTION DU PERSONNEL
MILITAIRE DE LA MARINE

Centre DPMM Lamalgue

Bureau réserve militaire

Section « Réglementation-Administration »

ATTESTATION

Le vice-amiral d'escadre Christophe Prazuck
directeur du personnel militaire de la marine,

atteste que monsieur _____ maître principal, a été affecté ou mis pour
emploi, au cours de sa carrière, dans les formations suivantes renfermant des matériaux à base
d'amiante, notamment sous forme de calorifugeages :

« LA GALISSONNIERE »	du 15.11.1966 au 04.09.1968
« LA MALOINE »	du 05.09.1968 au 27.09.1970
« GUEPRATTE »	du 21.06.1971 au 26.09.1974
« SUFFREN »	du 01.08.1975 au 31.08.1978
« DUQUESNE »	du 01.09.1978 au 31.01.1982
« SUFFREN »	du 01.02.1982 au 01.09.1985
« ENSEIGNE DE VAISSEAU HENRY »	du 25.06.1988 au 17.06.1990
« RHIN »	du 07.04.1992 au 26.06.1994
« DUQUESNE »	du 27.06.1994 au 03.08.1997
« FOCH »	du 04.08.1997 au 05.04.1999

En conséquence, pendant ces affectations ou mises pour emploi, l'intéressé a été exposé aux risques
présentés par l'inhalation de poussières d'amiante.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le directeur du personnel militaire de la marine et par délégation,
le capitaine de vaisseau Benoît Courau
commandant du centre DPMM Lamalgue,



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



Toulon, le 11 Juin 2019
N° 3243 /ARM/DPMM/PM3/BMM/NP

DIRECTION DU PERSONNEL
MILITAIRE DE LA MARINE

Bureau maritime des matricules

Section « Suivi des anciens marins »

ATTESTATION D'EXPOSITION POTENTIELLE A L'AMIANTE

Le vice-amiral d'escadre Jean-Baptiste Dupuis
directeur du personnel militaire de la marine,

certifie que,] a réalisé des activités professionnelles dans la
marine nationale ouvrant droit à un suivi médical post-professionnel au titre de l'amiante¹.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le directeur du personnel militaire de la marine et par délégation,
le capitaine de vaisseau Hervé Delort
chef du bureau PM3,

DESTINATAIRE

COPIES :
Section suivi des anciens marins
Chrono (spj)

¹ Conformément à l'instruction n°230167 DEF/SGA/DRH-MD/SR-RH/SDFM/FM4 du 10 mars 2014 fixant les modalités de mise en œuvre de la surveillance médicale post-professionnelle des militaires ayant été exposés à un risque professionnel pendant l'exercice de leurs fonctions au ministère de la défense

MODELE A RECOPIER À LA MAIN SUR PAPIER LIBRE

ATTESTATION**Je soussigné** (*Nom et Prénoms*) :**Né à** (*lieu de naissance*)**Le** (*date de naissance*)**Demeurant** (*domicile*) :**Profession** :**Lien avec la victime** (*famille, ami, collègue de travail ...*)**Atteste les faits suivants pour les avoir personnellement constatés ou y avoir assisté :**➤ *Décrivez les préjudices***« Je sais que cette attestation est destinée à être produite en justice et que je m'expose à des sanctions pénales en cas de faux témoignages »****Date et signature**

Très important joindre la photocopie recto verso d'une pièce d'identité, sans celle-ci, l'attestation ne sera pas prise en compte.

ATTESTATION.

1/e

Je soussignéM. a

le

Demeurant:Profession: Retraité.La Victime.

Atteste les faits suivants pour les avoir personnellement constatés.

son activité:

sa carrière dans la marine nationale consistait, à conduire et entretenir et diriger le matériel mécanique du service énergie propulsion des unités de la Marine Nationale.

Une activité très pénible le matériel n'était pas automatisé, et il n'y avait pas de poste de contrôle à l'extérieur des Compartiments machine, toutes les opérations étaient manuelles.

Lieu de travail:

Je travaillai dans les Compartiments machines et chauffage des unités de la marine nationale pour les bâtiments à vapeur, dans les Compartiments diesel propulsion ou groupes électrogènes pour les bâtiments à moteur.

Dans tous les Compartiments machines et chauffage la protection des Collecteurs et auxiliaires étaient assurée par des matelas d'amiante.

Les matelas d'amiante étaient confectionnés dans des ateliers spécifiques de la direction des constructions navales. Tous les ouvriers qui travaillaient dans ces ateliers sont malheureusement décédés rapidement compte tenu de leurs activités.

Périodes d'activités:

La période d'activité à la mer était généralement d'une durée de 220 jours par an environ à raison de 8 heures par jour dans les machines pour assurer la conduite, et bien souvent des heures supplémentaires pour traiter les avaries.

La période d'activité à quai consistait à effectuer le maintien

Fiche métier mécanicien (suite)

présenté et Corrective 8 Heures par jour œuvre. 2/2

Soit 280 jours/ans \times 8 heures par jour \times 16ans = 35840 heures.

Configuration des Compartiments machine:

Les Compartiments machines sont situés dans les fonds des bâtiments l'environnement était le suivant :

Une forte Ventilation toujours en Fonction,

Une température élevée de 35 à 60 degrés.

Tous les Collecteurs et équipements sont recouverts de matelas d'amiante,

Description des tâches et Condition de travail:

et la me surveiller et conduire les équipements en fonction pendant les heures de quart.

Les interventions sur les Collecteurs consistaient dans un premier temps déposer les matelas d'amiante, intervenir, puis remettre en place les matelas d'amiante.

La Confection des joints se faisait manuellement à partir de plaques d'amiantes.

et quai les démontages et visites des équipements entraînaient en permanence la manipulation de produit amianté.

Toutes ces opérations se faisaient sans protection individuelle (masques, gants, Combinaisons spécifiques.

Pas utilisés les équipements spécifiques pour se protéger de la chaleur étaient en amianté

"Gants. Combinaisons"

Conclusion:

Compte tenu de la forte Ventilation, et de la présence des matelas d'amianté, il y avait en permanence en suspension dans l'air des poussières d'amianté que l'on inhalait.

" Je suis que cette attestation est destinée à être produite en justice et que je m'expose à des sanctions pénales en cas de fausse déclarations =>

de 01/12/2012

Signature

ATTESTATIONFICHE METIER

Je soussigné
né à
Demeurant :

Profession : RETRAITE

atteste les faits suivants pour les avoir personnellement constatés ou y avoir assisté :

DEFINITION DU METIER :

conduite et entretien, dépannage du matériel radioélectrique du service "transmissions" des unités de la marine nationale.

LIEUX DE TRAVAIL :

Dans tous les locaux y compris les compartiments "Machine" des unités de la marine nationale dans lesquels existaient du matériel radioélectrique et de diffusion des informations.

PERIODE D'ACTIVITES :

Pendant la période d'activité à la mer soit environ 200 jours par an ; 8 heures par jour à la mer et plus souvent 12 à 14 heures sur appel pour traiter les avaries.

Pendant la période d'activité à quai, 8 heures par jour pour assurer la maintenance préventive et corrective.

ENVIRONNEMENT :

Tous les locaux des unités y compris les compartiments machine dans les fonds où une forte ventilation est toujours en fonction et où les températures sont élevées (30 à 50 degrés)

DESCRIPTION DES TÂCHES

Maintenance et dépannage du matériel radioélectrique dans tous les locaux du bord dans lesquels existaient des collecteurs et tuyaux recouverts d'amiante, en particulier les locaux "Machine".

CONDITIONS DE TRAVAIL :

L'activité se faisait sans masque de protection dans des locaux, où compte tenu de la ventilation, existait en permanence des poussières d'amiante en suspension que l'on inhalait.

Je sais que cette attestation est destinée à être produite en justice et que je m'expose à des sanctions pénales en cas de faux témoignage.

Zoulen le 20/01/2016

Signature

ATTESTATION

Je soussigné
Né le à
Demeurant

Profession: MARIN D'ETAT spécialité
grade

Ayant assuré la sécurité incendie sur les navires de la Marine Nationale Française. Cela consiste à la surveillance, l'entretien et la réparation du matériel incendie, ainsi que des collecteurs qui alimentent les installations fixes et mobiles. Intervention sur les sinistres en cas d'incendie et voie d'eau.

Le lieu de travail était dans tous les compartiments du bord où il y avait du matériel incendie et voie d'eau. Cela se faisait par équipes qui étaient 24h/24h tous les jours, sur les bâtiments de la marine à quai comme à la mer. Ça représente 280 à 300 jours de présence par an.

Les réparations se faisaient le plus souvent sur des collecteurs calorifugés avec des matelas d'amiante. Dans ces travaux nous étions sujet à inhaler des poussières d'amiante en suspension dans l'air.

« Je sais que cette attestation est destinée à être produite en justice et que je m'expose à des sanctions pénales en cas de faux témoignages. »

TOULON le

Signature

ATTESTATION

(Article 202 – Nouveau Code de Procédure Civile)

Je soussigné :

Né à

le : 02 novembre 1945

Demeurant :

Profession : Retraité

Lien avec la victime : Ancien collègue de travail

Atteste les faits suivants pour les avoir personnellement constatés et y avoir assisté :

En janvier 1973, j'ai embarqué sur la Frégate de la Marine Nationale « DUGUAY TROUIN ».

Monsieur est embarqué en août 1973.

Ce bâtiment à propulsion vapeur était en construction au port de LORIENT. Nous avons participé à la construction puis aux essais à la mer de ce bâtiment.

Nous étions tous deux mécaniciens et chargés des 2 Groupes de propulsion comprenant chacun 2 chaudières à vapeur, des turbines et divers auxiliaires.

J'étais chargé du Groupe Arrière et du Groupe Avant.

L'isolation (revêtement) des appareils et des collecteurs de vapeur était composé de matelas d'amiante. Nous étions amenés à manipuler et déposer ces matelas lors des fréquentes et diverses interventions de maintenance et de réparations, libérant des fibres d'amiante dans le compartiment propulsif.

Aucune consigne spécifique ne nous informait, ni la dangerosité, ni des règles particulières de manipulation de ces matelas qui se rompaient fréquemment.

Nous ne disposions pas de masques ou de vêtements de protection individuelle.

Aucune protection collective ni système de ventilation spécifique n'étaient utilisés.

J'ai quitté ce bâtiment en août 1975 et a continué jusqu'en septembre 1976.

Je suis pour ma part touché par une maladie liée à l'amiante et reconnu par la Marine Nationale, depuis 2009, à une invalidité de 30%.

M. prédécesseur de à son poste de travail est également touché par l'amiante et reconnu par la Marine Nationale, à une invalidité de 30%.

J'établis cette attestation en vue d'une production en justice et j'ai bien pris connaissance qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales.

A BREST

Le 13 février 2016



CABINET MEDICAL DES PLAYES
130, avenue de la Calade-Résidence Parc Azur
83140 SIX FOÛRS LES PLAGES

Docteur

Médecine Générale

83 1 04676 8



Standard :
Portable :
Fax :

Consultations:
Lundi, Vendredi de 15h à 19h
Mardi, Mercredi, Jeudi de 8h30 à 12h30
un Samedi sur deux de 8h30 à 12h30 et de 15h à 17h

et sur rendez-vous

Visites au domicile
en dehors des heures de consultation

SIX FOÛRS LES PLAGES, le 24 Août 2011

Mr

Je soussigné certifie que Monsieur présente un
syndrome anxieux depuis au moins une dizaine d'année probablement lié
directement ou indirectement à son exposition à l'amiante.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Docteur

83 1 04676 8
SIX FOÛRS LES PLAGES

Témoignage proche (1)

ATTESTATION

Je soussigné

Né à _____ le _____

Demeurant à La Seyne s/Mer

Profession :

Lieu avec la victime :

Atteste les faits suivants pour les avoir personnellement constatés. Etant le beau-frère de M^r _____ je le connais depuis 1972. Il était marin et travaillait dans le compartiment machine des bâtiments de la marine nationale.

Je le voyais régulièrement, son travail lui plaisait, il l'aimait. Il aimait plaisanter, était décontracté, équilibré

J'ai donc pu constater - en côtoyant de près mon beau-frère - et malgré sa réserve, qu'il était préoccupé en permanence et ce à juste titre - par tous les problèmes liés aux conséquences d'une vie professionnelle passée au contact de l'amiante. Cette préoccupation devient de l'angoisse lorsque approche la date des examens qu'il doit subir régulièrement. Il est aussi très angoissé lorsqu'il apprend le décès des collègues qui ont travaillé dans les mêmes conditions

Il est particulièrement injuste que les conséquences sur la santé, dues à l'exposition à l'amiante soient reconnues dans le secteur privé et ignorées dans la Marine

Je sais que cette attestation est destinée à être produite en justice et que je m'expose à des sanctions pénales en cas de faux témoignages.

le 6.12.2012

Signature

Attestation.

Je soussigné

Né à

le

dans

Demeurant :

le Var

Profession : retraité

lien avec la victime : soeur.

Atteste les faits suivants par les avoir personnellement constatés ou y avoir assisté :

Mon frère est préoccupé en permanence par les problèmes liés aux conséquences d'une vie professionnelle passée au contact de l'amiante. Il est particulièrement angoissé lorsqu'approche la date des examens qu'il doit subir régulièrement. La nécessité de ces examens est en elle-même génératrice d'angoisse et prouve que cette angoisse n'est pas injustifiée. Ce stress permanent a des conséquences sur son comportement et altère ses relations avec ses proches. Insomnies, tristesses inexplicables sont les marques les

plus visibles.
Je sais que cette attestation est destinée à être produite en justice et que je m'expose à des sanctions pénales en cas de faux témoignage.

Le 29 novembre 2012

Signature

Fiche de constitution individuelle du dossier amiante (anxiété)

NOM		Prénom	
Grade et spécialité		N° adhérent	
Téléphone		Adresse E-mail	
Affectations sur les bâtiments amiantés			

Documents fournis

Document N° 2	Attestation du BMM de Toulon de l'affectation sur les bâtiments amiantés	Non	Oui
Document N° 3	Dossier médical	Non	Oui
Document N° 4	Fiche métier	Non	Oui
Document N° 5	Descriptif des fonctions exercées, sur chaque bâtiment	Non	Oui
Document N° 6	Attestation du médecin traitant	Non	Oui
Documents N° 7	Témoignages de proches (au moins 2) : enfants, gendre, cousins, amis ...	Nombre de dossiers	
Document N° 8	Photocopie recto / verso de carte d'identité du plaignant	Non	Oui
Documents N° 8-1	Photocopies recto / verso des cartes d'identité des proches ayant témoigné	Nombre de documents	
Document N° 9	Attestation de domicile : type de document		
Observations :			
Date et signature			